

Classifications, interdits et tabous

Mardi 11 mars 2025

14h00-18h00

Journée d'étude de l'atelier transversal INCAL
« Catégorisations et classifications »



Learning Center Christine de Pizan
Salle flexible 2

Grand Place 45
Louvain-la-Neuve

Classifications, interdits et tabous

Mardi 11 mars 2025, 14h00-18h00

Learning Center Christine de Pizan
Salle flexible 2
Grand Place 45, Louvain-la-Neuve

Journée d'étude de l'atelier transversal INCAL « Catégorisations et classifications »

Cette journée d'étude et d'échange se propose d'interroger l'interdit comme outil classificatoire, autant que d'explorer la classification sous l'angle de l'interdit. Dès l'aube des sciences humaines, interdit et classification ont été intimement associés au point de s'affirmer comme une constante des sociétés humaines (Durkheim et Mauss, 1903 ; Van Gennep, 1904). Constituant, en quelque sorte les deux faces d'une même médaille, ces deux phénomènes ont trouvé de multiples expressions dans les langues et cultures du monde, s'appliquant aux espaces (lieux sacrés/interdits/restricts), aux comportements (interdits sexuels, genrés, alimentaires), comme à toute forme de production humaine (interdits linguistiques, musicaux, figuratifs, fictionnels), etc.

14h00. Accueil et introduction

14h15. A propos des interdits alimentaires: la question du porc

Youri Volokhine, Université de Genève

14h45. Respecter un tabou ou manifester ses intentions ? Réflexions à partir des cas Wayuu (Colombie) et Mentawai (Indonésie)

Lionel Simon, IACCHOS/LAP, coordinateur du projet ERC-Interspecific.

15h15. Classes cléricales et prohibitions musicales chez les chanoines réguliers de San Salvatore. Une lecture politique (Italie, XV^e-XVI^e siècles)

Fañch Thoraval, INCAL/CERMUS, FED-tWIN MaHiOn

15h45. Pause-café

16:15. Entre silence et parole : La violence conjugale comme interdit culturel et outil de classification dans les discours féminins sur Yabiladi et France TV

Samira Messaoudi Edet, CREM, Université de Saulcy

16h45. Penser les origines du violon : un parcours entre mythologie et tabou organologique

Anne-Emmanuelle Ceulemans, INCAL/CERMUS

17h15. Table ronde

Événement co-modal accessible sur Teams. Contacter :

Gaëlle Chantrain : gaelle.chantrain@uclouvain.be

Fañch Thoraval : fanch.thoraval@uclouvain.be

Résumés

A propos des interdits alimentaires: la question du porc

Youri Volokhine, Université de Genève

L'intervention tracera les grandes lignes des discours et commentaires autour de l'interdit de consommation du porc dans le judaïsme et l'islam. Ceci nous conduira à envisager la délicate question de l'origine des interdits, des discours sur l'interdit, et aussi de la réception anthropologique de ces thématiques. On évaluera donc la constitution du concept de "tabou" au cours du XIX^e et du XX^e siècle.

Respecter un tabou ou manifester ses intentions ? Réflexions à partir des cas Wayuu (Colombie) et Mentawai (Indonésie)

Lionel Simon, IACCHOS/LAP, coordinateur du projet ERC-Interspecific.

Chez les Wayuu de la Guajira (Colombie) comme chez les Mentawai de Siberut (Indonésie), des actions ciblées sont interdites dans certains contextes. Les peines encourues à ne pas observer ces restrictions sont le malheur, la maladie, voire la mort. Dans les deux contextes, des termes émiques (*pūlasū* d'un côté, *keikei* de l'autre) paraissent renvoyer sans équivoque à la notion de tabou. Pourtant, il est utile de faire preuve de discernement à l'égard de deux logiques distinctes qui, insidieusement, évoquent cette notion. Derrière des restrictions d'usage peuvent se nicher des logiques relationnelles qui, stricto sensu, déjouent l'idée de tabou. Ma présentation propose d'illustrer la nécessité d'un tel discernement, en l'exemplifiant au départ de mon matériel ethnographique.

Classes cléricales et prohibitions musicales chez les chanoines réguliers de San Salvatore. Une lecture politique (Italie, XV^e-XVI^e siècles)

Fañch Thoraval, INCAL/CERMUS, FED-tWIN MaHiOn

Prolongeant le fameux dilemme augustinien qui reconnaissait dans le chant liturgique la source d'une jouissance suspecte autant qu'un accès à l'intelligence du verbe –, les traditions régulières ont souvent oscillé entre la prohibition et la tolérance des pratiques musicales conventuelles. Tandis que la seconde option a, logiquement, largement retenu l'attention des musicologues, la première n'a été observée que marginalement, essentiellement sous l'angle du conservatisme culturel ou de l'iconoclasme sonore. Pourtant, la prohibition musicale en contexte religieux est un phénomène dont les enjeux dépassent de loin les seules questions morales et esthétiques. Tandis que les motivations réglementaires sont habituellement occultées par des structures conventuelles monolithiques et strictement verticales, il est possible d'en déceler la trace dans des ordres dont le régime de gouvernance implique une certaine diversification des acteurs.

Fondée à l'aube du XV^e siècle au paroxysme des remous schismatiques, la congrégation des chanoines réguliers de San Salvatore est à cet égard exemplaire. De fait, répondant à la nécessité de forger un clergé fidèle à une obédience romaine alors défailante, celle-ci se distingue par un régime conçu pour éviter toute prise de pouvoir individuel. Inspiré du modèle athénien (ou florentin), il implique ainsi la suppression des vœux de stabilité, la rotation des charges et une gouvernance combinant élection aristocratique et tirage au sort démocratique. En exploitant les

interstices ouverts par l'hétérogénéité des individus impliqués dans ce système – réglementations contradictoires ou abandonnées, groupes cléricaux hiérarchisés, etc. –, cette communication tâchera d'interpréter la portée des décisions capitulaires concernant les prohibitions et régulations musicales.

Entre silence et parole : La violence conjugale comme interdit culturel et outil de classification dans les discours féminins sur Yabiladi et France TV

Samira Messaoudi Edet, CREM, Université de Saulcy

La violence conjugale, bien que reconnue mondialement comme un phénomène sociétal grave, demeure souvent un sujet tabou, dissimulé sous des couches d'interdits culturels et sociaux. En explorant les témoignages de femmes victimes de violence conjugale sur deux forums distincts, Yabiladi et France TV, cette communication propose d'examiner comment la violence conjugale est à la fois classifiée et interdite dans des contextes culturels différents, notamment à travers les discours et récits des victimes elles-mêmes. D'un côté, sur Yabiladi, forum maghrébin influencé par des normes patriarcales et religieuses, la violence conjugale est souvent minimisée, voire justifiée, dans un cadre où l'interdit culturel de dénoncer la souffrance crée des barrières linguistiques et émotionnelles, notamment par le recours à des termes comme « Hchouma » (honte) et une forte pression familiale. D'un autre côté, sur France TV, le discours se structure autour de la reconnaissance de la violence et de la volonté de s'en libérer, dans une société qui, bien que progressiste, fait face à des tensions entre individualisme et continuité de certaines normes sociales.

À travers l'analyse des récits de ces femmes, cette communication explore la manière dont l'interdit fonctionne comme un outil de classification des expériences de violence, en délimitant ce qui peut être dit et ce qui demeure silencieux, et comment les stratégies discursives de résilience et de minimisation se croisent et se confrontent. Ces témoignages soulignent l'importance des catégorisations sociales et des tabous culturels dans la perception de la violence conjugale et dans la reconstruction identitaire des victimes. L'objectif de cette présentation est de mettre en lumière comment l'interdit culturel joue un rôle structurant dans la classification des violences conjugales, en limitant ou en facilitant l'expression de la souffrance et la prise de parole. Elle propose également une réflexion sur les processus de guérison, où la parole devient un acte de résistance et d'empowerment, en dépit des tabous et des normes sociales.

Penser les origines du violon : un parcours entre mythologie et tabou organologique

Anne-Emmanuelle Ceulemans, INCAL/CERMUS

Depuis le XIX^e siècle, le violon revêt une aura pour ainsi dire sacrée, étroitement liée aux valeurs marchandes faramineuses des instruments attribués à des luthiers de renom des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Pour cette raison, penser les origines et l'évolution cet instrument est une démarche semée d'embûches. Une première difficulté tient au fait que les publications consacrées à l'apparition du violon sont souvent le fait de luthiers peu formés à la recherche scientifique et inconsciemment influencés par divers tabous qui pèsent sur le violon ancien. À cela s'ajoute le fait qu'en organologie, la classification phylogénétique des êtres vivants est un modèle taxinomique influent, même s'il est inadapté à des produits manufacturés. J'illustrerai ces écueils par des exemples tirés de la littérature et de mon expérience avec des luthiers.